

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES AVEC UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP âgés de 3-17ans

GROUPE HANDICAP PAQEJ

Le groupe handicap a été mis en place pour répondre à un des besoins des professionnels de l'animation inscrits dans le plan départemental autour des questions de l'enfance et la jeunesse (Paqej) défini par la Caf et la DDCSPP après consultation de ces professionnels. Ce groupe de travail handicap est composé par des représentants de la MDPH¹, de la DDCSPP², de la Caf, des mouvements d'éducation populaire et des professionnels de l'animation.

Suite aux résultats d'un questionnaire réalisé auprès des accueils de loisirs sans hébergement, le groupe a créé un guide « **Accueillir un enfant en situation de handicap** » afin d'aider les organisateurs d'activités de loisirs dans leurs relations avec les familles et leurs équipes. L'objectif est d'offrir un support aux professionnels pour les aider dans la préparation de l'accueil de l'enfant avec les familles et leurs équipes. Ainsi, **un projet personnalisé pour la pratique des activités de loisirs** a été élaboré afin de recenser les attentes de l'enfant et de sa famille, de définir avec la famille les objectifs visés et les moyens mis en œuvre, les périodes d'accueil de l'enfant. L'évaluation de l'accueil est également prévue permettant ainsi de formaliser ce qui a fonctionné et/ou ce qui était à améliorer.

En 2014, un an après la réalisation de ce guide, les retours des professionnels montrent que très peu d'enfants sont encore accueillis dans les structures. Peu de demandes sont formulées par les familles. Il est apparu nécessaire de poursuivre les efforts pour permettre la rencontre entre les familles et les structures. Le groupe de travail a décidé de mieux communiquer sur l'offre d'accueil et de rechercher des moyens financiers complémentaires pour soutenir les professionnels.

Ainsi, **une affiche** est créée en avril 2015 afin d'informer les familles que leur enfant en situation de handicap est le bienvenu dans les structures de loisirs et les établissements petite enfance. Des professionnels sont à leur écoute pour faciliter son accueil.

Cette affiche a déjà été diffusée auprès de certaines associations de familles et présentée aux accueils de loisirs et certains partenaires depuis la fin mai. La diffusion va se poursuivre progressivement sur l'année 2015/2016 auprès des écoles spécialisées mais aussi des écoles du milieu ordinaire, auprès des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais assistants maternels, des associations de familles...

Le groupe de travail a relevé que les différentes enquêtes ou diagnostics Handicap réalisés mettent en avant **le besoin de personnel supplémentaire** pour permettre l'accueil des enfants en toute sécurité et pour maintenir un accueil de qualité. Si le personnel supplémentaire est qualifié pour accueillir ce public, c'est un avantage supplémentaire. C'est pourquoi, **le recours aux Auxiliaires de Vie Scolaire en dehors du temps scolaire** a été évoqué.

L'Education nationale a accepté le principe que les auxiliaires de vie scolaire (AVS) qui le souhaitent puissent travailler en dehors du temps scolaire. Une expérimentation doit être menée sur un territoire afin de coordonner et préparer ces interventions d'AVS sur le temps extrascolaire et/ou périscolaire.

Deux accueils de loisirs sur des territoires différents ont sollicité la Caf en mai 2015 pour obtenir une aide financière afin de permettre **le recrutement d'un animateur supplémentaire** pour accueillir l'enfant en situation de handicap au cours du mois de juillet 2015.

¹ Maison Départementale des Personnes handicapées

² Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Un rapprochement avec la MDPH s'est organisé afin de s'assurer des besoins de l'enfant. Pour les deux situations, la MDPH a accordé un complément AEEH pour permettre l'accueil de l'enfant au sein des accueils de loisirs. La Caf a attribué une aide financière aux accueils de loisirs correspondant au reste à charge de la structure après déduction de la participation financière de droit commun de la famille et le complément AEEH alloué par la MDPH.

L'octroi de ces aides a permis d'apporter une réponse positive aux familles : Une famille était sur le point d'annuler sa demande face aux lourdeurs administratives liées notamment aux différents acteurs intervenants (Accueil de loisirs, Caf, MdpH, structure médico-sociale...). L'autre famille était très angoissée à l'idée d'un refus car elle n'avait aucun autre mode de garde, elle était dans une impasse. Ces situations concrètes ont permis de construire les liens entre les différents acteurs pour atteindre l'objectif commun : permettre aux structures d'accueillir l'enfant.

Les structures ont précisé que les accueils s'étaient bien déroulés et les familles ont fait part de leur intention de renouveler leur demande.

Parallèlement à ces travaux, le groupe de travail a proposé **des journées d'échanges et d'information** sur l'accueil des enfants en situation de handicap. En 2013, en première partie, la MDPH avait présenté son rôle et son fonctionnement. Un accueil de loisirs était intervenu sur son organisation, ses modalités d'accueil d'un enfant en situation de handicap et ses liens avec l'école. En seconde partie, des tables rondes avaient été organisées pour partager les expériences.

Le 10 novembre 2015, l'association la Souris Verte (Lyon) est intervenue sur une journée pour aider les professionnels de l'animation à reconnaître leurs craintes et préjugés, à exprimer leurs inquiétudes, à connaître les terminologies liées aux handicaps, pour acquérir un langage commun aux divers intervenants...

Ce même module est à nouveau proposé le 17 mars 2016. Comme en 2015, il sera animé par la Souris Verte.